

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00567 Référence de la demande : n°2021-00567-031-001

Dénomination du projet : IPEV-394 "OISEAUX PLONGEURS"

Lieu des opérations : -Département : TAAF District de Crozet et de Kerguelen

Bénéficiaire : BOST Charles-André - IPEV

**MOTIVATION ou CONDITIONS****Le CNPN fait sien l'avis du Comité de l'environnement polaire (CEP) :****Avis favorable, à l'exclusion de l'étude ELECTROPHYSIO, aux conditions suivantes :****Capture des oiseaux en périphérie des colonies pour éviter le dérangement ou dans les zones où les chances de reproduction sont très faibles.****Un bilan annuel de ces études, devra notamment comparer les taux de retour, survie et succès de reproduction.****Avis défavorable pour l'étude Electrophysio portant sur 8 mâles équipés et le suivi des conjoints et de leurs poussins en raison d'un impact individuel potentiellement important et au regard de son intérêt pour la conservation.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 5 juillet 2021

Signature :

